
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-293

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-293 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-294 1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 477, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222
- 2000-B, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 963, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-351
- 1667, RUE C.-H.-GRIGNON – ZONE H-327
- 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102 (DOSSIER REPORTÉ)

21-295 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 17 MAI 2021

2. ADMINISTRATION

21-296 2.1 NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ DE SÉLECTION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631

21-297 2.2 DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2020 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2022

21-298 2.3 ADOPTION – POLITIQUE HORTICOLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

- 21-299 2.4 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 21-300 2.5 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2 – VOLET ACQUISITION – LOTS SITUÉS DANS LA DERNIÈRE PHASE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPELÉ « DOMAINE DES HAUTS-BOIS » (RUE DE LA FALAISE)
- 21-301 2.6 DEMANDES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – MISE EN OEUVRE DE MESURES PERMETTANT D'ASSURER LE DROIT AU LOGEMENT
- 21-302 2.7 ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-303 2.8 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES – L'ENVOLEE, CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE
- 21-304 2.9 ADOPTION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021
- 21-305 2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHAT – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE – LOT 5 431 568 – 550, BOULEVARD SAINT-JOSEPH
- 21-306 2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUBVENTION D'URGENCE DE SUPPLÉMENT AU LOYER – PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-307 2.12 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE FINANCEMENT – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
- 21-308 2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION AVEC ROGERS COMMUNICATIONS INC. – SITE SITUÉ AU 2123, RUE DARWIN – LOT 5 542 202
- 21-309 2.14 ATTRIBUTION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION – PROJET SA-21-12 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-310 2.15 ATTRIBUTION – IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DES LOISIRS – PROJET SA-21-13
- 21-311 2.16 ADOPTION – RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2018, 2019 ET 2020 – PLAN DE MISE EN OEUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-312 3.1 PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2020

21-313 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

21-314 3.3 AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

21-315 3.4 ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

21-316 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

21-317 4.2 NOMINATION – DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

21-318 4.3 NOMINATION – CONTREMAÎTRE DE RELÈVE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

21-319 4.4 EMBAUCHE – POMPIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

21-320 4.5 EMBAUCHE - RÉGISSEUR – SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL ET JEUNESSE – SERVICE DES LOISIRS

21-321 4.6 EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

21-322 5.1 DEMANDE DE PERMIS – MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – UTILISATION DE CERTAINS PESTICIDES – ANNÉES 2021-2026

21-323 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, INCLUANT LE TERRAIN DE BASEBALL – PROJET R-1260

21-324 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, INCLUANT LE TERRAIN DE BASEBALL – PROJET R-1260

21-325 5.4 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL ET TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1267

6. SERVICE DE L'URBANISME

21-326 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 1^{er} JUIN 2021

21-327 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (QUARTIER VILAMO) – BOUCLE E – ZONE A-804

- 21-328 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (BOUCLE E) – 370, RUE MONGEAU – ZONE A-804
- 21-329 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE – PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE L – ZONE A-806
- 21-330 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 206, RUE BRUNELLE – ZONE A-806
- 21-331 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (BOUCLE B) – 202 À 210, RUE BRUNELLE – ZONE A-806
- 21-332 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR L'INSTALLATION DE PERGOLAS OU PAVILLONS – QUARTIER VILAMO – PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (BOUCLES B ET D) – ZONES A-804 ET A-806
- 21-333 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 102-2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT BARCELOS) – ZONE C-146
- 21-334 6.9 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 420, RUE DE MURANO (FROMAGERIE VICTORIA) – ZONE C-254
- 21-335 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE REMISE À JARDIN – 300, RUE DE MURANO (RÉSIDENCE VAST) – ZONE C-258
- 21-336 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1681, RUE PRINCIPALE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINTE-JULIE) – ZONE C-302
- 21-337 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMALERIE ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308
- 21-338 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE – 29, RUE DU GRAND-COTEAU – ZONE H-111
- 21-339 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 2, RUE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133
- 21-340 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – 640, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE H-325
- 21-341 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

-
-
- 21-342 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE (REPLACEMENT DES OUVERTURES) – 759, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-413
- 21-343 6.18 RENOUELEMENT – RÉOLUTION 19-751 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102
- 21-344 6.19 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 477, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222
- 21-345 6.20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2000-B, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DRINKERIA) – ZONE C-151
- 21-346 6.21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 963, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-351
- 21-347 6.22 AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1667, RUE C.-H.-GRIGNON – ZONE H-327
- 21-348 6.23 DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER VILAMO – BOUCLE L – RUES GEOFFRION ET BISSONNETTE
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 21-349 7.1 AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – ANNÉE 2021
- 8. RÈGLEMENTS**
- 21-350 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 21-351 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 21-352 8.3 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$
- 9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
- 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-353 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 477, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222
- 2000-B, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 963, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-351
- 1667, RUE C.-H.-GRIGNON – ZONE H-327
- 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102 (DOSSIER REPORTÉ)

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

21-294

PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec permet de souligner l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie souligne la Fête nationale chaque année, au moyen d'activités festives visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU le contexte particulier dans lequel se tiendra, cette année, la Fête nationale, dû à la pandémie de COVID-19 et aux mesures de distanciation physique;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite tout de même souligner, encore cette année, cette journée importante et appuyer les initiatives locales visant à célébrer la Fête nationale du Québec dans le respect des mesures préventives de distanciation physique exigées par les autorités gouvernementales et sanitaires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-295

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 17 MAI 2021**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 4 et 17 mai 2021 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-296

**NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ DE SÉLECTION
D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631**

ATTENDU la nomination des membres du conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 17-631 adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU la création du comité de sélection d'œuvres d'art publiques et la nomination de la conseillère Mme Isabelle Poulet à titre de membre élue au sein de ce comité de sélection d'œuvres d'art publiques, au moyen des résolutions 20-115 et 20-116 adoptées le 12 mars 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la conseillère Mme Isabelle Poulet à titre de membre élue au sein de ce comité;

ATTENDU QUE la liste des membres des comités et commissions de la Ville de Sainte-Julie prévue dans la résolution 17-631 doit être modifiée à cette fin;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère Mme Nicole Marchand à titre de membre élue au sein du comité de sélection d'œuvres d'art publiques;

De modifier la résolution 17-631 afin qu'elle se lise désormais comme suit :

« DE nommer les membres du conseil municipal suivants à titre de membres des commissions, comités et organisations ci-dessous :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE	
Comité consultatif d'urbanisme	Isabelle Poulet, présidente Mario Lemay
Comité de la sécurité publique	Isabelle Poulet Nicole Marchand
Comité de toponymie	Nicole Marchand, présidente Normand Varin

Comité de suivi du transport en commun	André Lemay Claude Dalpé
Commission des finances	Mario Lemay, président Lucie Bisson
Comité de l'environnement	Lucie Bisson, présidente Amélie Poirier
Comité de travail de la carrière	Suzanne Roy, présidente Lucie Bisson Amélie Poirier
Comité du régime de retraite des employés	Normand Varin
Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse	Nicole Marchand, présidente André Lemay
Comité d'embellissement horticole	Amélie Poirier, présidente Mario Lemay
Commission des loisirs, du sport et de la culture	Claude Dalpé, président Isabelle Poulet Amélie Poirier
Table de concertation des organismes	Claude Dalpé Isabelle Poulet Amélie Poirier
Comité du Prix des grands Julievillois	André Lemay Claude Dalpé
Comité de démolition	Normand Varin, président Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité de suivi de la politique culturelle	Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité ville intelligente	Nicole Marchand Claude Dalpé
Comité de sélection d'œuvres d'art publiques	Nicole Marchand
B. AUTRES NOMINATIONS	
Maison des jeunes	Normand Varin
Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno	Lucie Bisson
Chambres de commerce	Amélie Poirier
Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson
Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons	Lucie Bisson
Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Claude Dalpé Lucie Bisson
Association québécoise du loisir municipal	Nicole Marchand Amélie Poirier
Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	Normand Varin

Réseau québécois des Villes et Villages en santé	Nicole Marchand Amélie Poirier
Je bouge avec mon doc!	Amélie Poirier
Comité régional de concertation des aînés de la Montérégie	André Lemay

DE rembourser les frais d'activités et de déplacement que les membres du conseil municipal engagé à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie dans l'exercice de leurs mandats. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-297

DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2020 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2022

ATTENDU QUE la Ville effectue un suivi annuel du plan d'action de la planification stratégique;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport de recommandations présenté par la Direction générale lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la reddition de comptes annuelle 2020 du plan d'action de la planification stratégique 2018-2022 jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-298

ADOPTION – POLITIQUE HORTICOLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'environnement est devenu un élément incontournable pour les administrations publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie se veut une ville verte, adhère aux principes du développement durable et tient aussi à promouvoir auprès de ses citoyens de meilleures pratiques environnementales;

ATTENDU QUE la Ville désire se doter d'un cadre de référence global, appliqué par le comité horticole, s'adressant aux individus ainsi qu'aux institutions privées et publiques œuvrant sur son territoire, pour assurer l'embellissement du milieu de vie dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté lors de la commission administrative du 17 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique horticole de la Ville de Sainte-Julie*, jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-299

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

« Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent de coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie. »;

ATTENDU QUE les élu(e)s de la Ville de Sainte-Julie s'engagent à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de leurs décisions et à agir dans leur travail et dans leur vie personnelle avec une volonté d'exemplarité;

ATTENDU QUE les élu(e)s de la Ville assument leurs responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, ils amélioreront la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens.

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La conseillère Mme Lucie Bisson divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car elle est propriétaire d'une résidence à proximité du projet de développement résidentiel de la rue de la Falaise.

21-300

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2 – VOLET ACQUISITION – LOTS SITUÉS DANS LA DERNIÈRE PHASE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPELÉ « DOMAINE DES HAUTS-BOIS » (RUE DE LA FALAISE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie projette de faire l'acquisition des lots 5 542 798, 5 542 805, 5 542 808, 5 542 810, 5 542 812, 5 542 814, 5 542 817, 5 542 819, 5 542 821, 5 542 822, 5 542 824, 5 542 825, 5 542 830, 5 542 832, 5 542 834, 5 542 799, 5 545 068 et 5 545 208 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères (ci-après les « Lots »), correspondant à la dernière phase du projet de développement communément appelé « Domaine des Hauts-Bois », dans le but de transformer ce secteur en zone de conservation à perpétuité;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition indiqué ci-haut dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE dans le cas d'un projet de mise en valeur, la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Communauté métropolitaine de Montréal, et que ces deux mêmes personnes soient autorisées à agir à titre de chargé de projet au nom de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-301

DEMANDES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – MISE EN OEUVRE DE MESURES PERMETTANT D'ASSURER LE DROIT AU LOGEMENT

ATTENDU QUE le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le *Nouveau Programme pour les villes*, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

ATTENDU QUE l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue, puisque aucune nouvelle unité d'habitation à loyer modéré, ci-après « HLM », n'a été construite depuis janvier 1994, date à laquelle le gouvernement du Canada a cessé de participer financièrement à la construction de ces logements, et considérant que de plus en plus de HLM sont barricadés;

ATTENDU QUE le *Programme AccèsLogis Québec* souffre d'un sous-financement chronique qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

ATTENDU QUE 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

ATTENDU QUE l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent des coûts du loyer et par la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

ATTENDU la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable, ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé, communautaire et abordable;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de mettre en œuvre les mesures suivantes :

1. Instaurer les mesures d'urgence suivantes au 1^{er} juillet 2021 :
 - Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
 - Revoir les paramètres du *Programme de supplément au loyer* afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
 - Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices municipaux d'habitation, les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.
2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettront d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - Réviser les paramètres et refinancer le *Programme AccèsLogis Québec* pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq (5) ans;
 - Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq (5) ans;
 - D'autoriser la démolition et la reconstruction de l'immeuble barricadé comportant douze (12) logements, situé au 300, rue Dominique à Saint-Amable;
 - Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :
 - Procéder à des amendements législatifs afin que le fardeau de preuve incombe désormais aux propriétaires d'immeubles de démontrer devant le Tribunal administratif du logement le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposée à ses locataires, la reprise de logement, ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;

- Créer un registre des loyers et revoir le champ d'application du *Règlement sur les critères de fixation de loyer* pour qu'il puisse viser tant les logements construits depuis moins de cinq (5) ans que les autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement pour qu'il puisse traiter les dossiers qui lui sont soumis dans un délai raisonnable;
- Veiller à assurer l'application de la réglementation en vigueur encadrant l'hébergement touristique, notamment en augmentant le nombre d'inspecteurs affectés à la conformité réglementaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-302

ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-303

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES – L'ENVOLÉE, CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble sis au 693, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE selon l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Sainte-Julie avant de se prononcer sur la demande;

ATTENDU QUE L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie rencontre les critères énoncés aux articles 243.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 17 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales déposée par L'Envolée, centre d'action bénévole Ste-Julie à la Commission municipale du Québec, pour l'immeuble sis au 693, montée Sainte-Julie;

DE désigner M^e Nathalie Deschesnes, greffière, représentante de la Ville de Sainte-Julie lors de l'audition devant la Commission municipale du Québec;

D'acheminer la présente résolution à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-304

ADOPTION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

ATTENDU le rapport soumis aux membres du conseil par le Service du greffe lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le tarif des rémunérations payables au personnel électoral lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021, conformément au document joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-305

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHAT – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE – LOT 5 431 568 – 550, BOULEVARD SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire acquérir le lot 5 431 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, soit plus particulièrement l'immeuble sis au 550, boulevard Saint-Joseph et communément appelé le Centre communautaire des Chevaliers de Colomb;

ATTENDU le rapport présenté par la Direction générale aux membres du conseil municipal lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la promesse d'achat à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Julie pour l'acquisition du lot 5 431 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, le tout selon les modalités prévues à cette promesse d'achat jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte d'achat à intervenir entre la Ville et La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Julie, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution;

QU'une somme de 1 590 000 \$ de l'excédent accumulé affecté immobilisations soit utilisé afin de financer cet achat et les frais contingents liés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-306

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUBVENTION D'URGENCE DE SUPPLÉMENT AU LOYER – PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QU'une importante crise du logement subsiste actuellement sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, causant une pénurie de logements abordables;

ATTENDU l'urgence et la nécessité d'agir rapidement afin de répondre aux besoins et d'offrir des logements abordables à la population de la région;

ATTENDU le *Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer*, offert par la Société d'habitation du Québec, qui est mis en œuvre par l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE permettre à l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville de procéder à l'octroi d'unités dans le cadre du *Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer*, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Sainte-Julie, visant à donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du *Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-307

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE FINANCEMENT –
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté son premier plan d'action *Municipalité amie des aînés* à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2013, résolution 13-432;

ATTENDU QUE les actions prévues dans ce premier plan d'action ont été en grande partie réalisées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite entreprendre une mise à jour de son plan d'action *Municipalité amie des aînés*;

ATTENDU QUE *Municipalité amie des aînés* est l'occasion unique pour la Ville de Sainte-Julie d'officialiser sa démarche et de rappeler notamment l'importance des aînés au sein de sa collectivité;

ATTENDU QUE le délai pour entreprendre une mise à jour du plan d'action *Municipalité amie des aînés* et obtenir le soutien technique et financier du ministère de la Santé et des Services sociaux est fixé au 16 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le formulaire de demande de financement dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2021-2022* du ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE nommer la conseillère Mme Nicole Marchand à titre d'élue responsable du dossier « Aînés »;

DE transmettre le formulaire de demande de financement dûment complété ainsi qu'une copie de la présente résolution au ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-308

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION AVEC
ROGERS COMMUNICATIONS INC. – 2123, RUE DARWIN – LOT 5 542 202**

ATTENDU QUE Rogers Communications inc. (Rogers) loue à la Ville de Sainte-Julie, depuis 2001, le site situé au 2123, rue Darwin afin d'y maintenir une tour de télécommunications sans fil;

ATTENDU QUE la convention de location qui lie Rogers et la Ville arrivera à échéance le 31 août 2021;

ATTENDU QUE la Ville et Rogers ont convenu des termes et conditions d'une nouvelle convention de location;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention de location à intervenir entre Rogers et la Ville pour la location du site situé au 2123, rue Darwin (lot 5 542 202 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères), d'une durée initiale de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2021 et se terminant le 31 août 2026, avec prolongation automatique pour trois (3) périodes supplémentaires de cinq (5) ans chacune, le tout selon les modalités prévues à la convention jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-309

ATTRIBUTION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION – PROJET SA-21-12 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant la fourniture et la livraison d'outils de désincarcération;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-12 concernant la fourniture et la livraison d'outils de désincarcération au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Code 4 Fire & Rescue inc., CP 70061, CP des Châteaux, Blainville, Québec, J7B 0A9, pour un montant de 45 898,02 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 10 mai 2021;

QUE cet achat totalisant une somme de 41 911,01 \$ (taxes nettes) soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux pour les années 2022 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-310

ATTRIBUTION – IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DES LOISIRS – PROJET SA-21-13

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du *Programme d'activités du Service des loisirs*, pour les parutions devant être publiées entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-13 concernant l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du *Programme d'activités du Service des loisirs*, pour les parutions devant être publiées entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Imprimerie Héon & Nadeau ltée, située au 383, boulevard de la Bonaventure, Victoriaville, Québec, G6T 1V5, pour une somme de 62 424,53 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 12 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-311

ADOPTION – RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2018, 2019 ET 2020 – PLAN DE MISE EN OEUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

ATTENDU QUE la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des municipalités;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois (3) mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

ATTENDU QUE des délais majeurs, tels que mentionnés dans des lettres adressées au ministère de la Sécurité publique en date du 7 mars 2017, du 19 juillet 2018 et du 29 mars 2019, ont été causés par des changements au canevas de présentation des schémas;

ATTENDU QU'à cette fin, le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie a préparé un rapport faisant état des actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter les rapports d'activités 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-312

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport de la mairesse est diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la mairesse a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Sainte-Julie;

QUE ce rapport soit publié dans un journal local et qu'il soit diffusé sur le territoire de la ville de Sainte-Julie au moyen d'une publication sur le site Web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-313

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 30 avril 2021 au 3 juin 2021 :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2021-11 | Chèques à ratifier | 812 085,23 \$ |
| ▪ Liste F-2021-12 | Comptes à payer | 6 185 256,74 \$ |

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 30 avril 2021 au 3 juin 2021 apparaissant sur les listes F-2021-11 et F-2021-12;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-314

AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2020 a été déposé à la séance du 4 mai 2021;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 19 avril 2021, la Commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter diverses réserves pour un montant total de 4 635 144 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE virer un montant de 4 635 144 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations : | 3 500 000 \$ |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – pavage : | 700 000 \$ |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – élections : | 50 000 \$ |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – pandémie COVID-19 : | 385 144 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-315

ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution afin d'y ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au MAMH d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels des règlements mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-316

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Florence SAVARD	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	19 juin 2021
Jérémy DOYON	Non syndiqué	Animateur Médialab	10 mai 2021
Thomas MARCOTTE	Syndiqué	Surnuméraire	1 ^{er} juin 2021
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Marc-Antoine NADEAU	Étudiant	Préposé	25 mai 2021
Service des loisirs			
Adam NACHATE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Alexandra LEBLANC	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Alexandre GEMME-DESROCHERS	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Alexandre LAMARCHE	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Alexane GERVAIS	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Alexis RIVARD-JOBIN	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Alicia LAVOIE	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Andréane PARADIS	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Anna PELLETIER	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Anne-Sophie MURRAY	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Antoine BELANGER	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	26 juin 2021
Audrey ARSENAULT	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021

Audrey BEAUCHAMP	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Aurélie SAVARD	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Camille BERUBE	Étudiant	Animateur au Camp méli-mélo	15 juin 2021
Camille LANGLOIS	Étudiant	Animateur au Camp méli-mélo	15 juin 2021
Charles VERRIER	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Delphine MALENFANT	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Éloïse VACHON	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Émeric GUIONNET	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Émilie LABONTE	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Emily HOULE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Félix BOULIANNE	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Frédéric DUBUC	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Frédéric GAUTHIER	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Frédérique GAUDET	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Gabrielle BLANCHETTE	Étudiant	Accompagnateur en chef	15 juin 2021
Gabrielle CARON	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Hiba BRUNET	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Hugo LAMARCHE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Jasmine LECLAIR	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Jérémy SIROIS	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Jérémy ST-PIERRE	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Julianne DESAUTELS	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021

Julie DESROCHERS	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Juliette CREPEAU	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Kimberly HOFFMAN	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Laurence BEAULIEU	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Laurence CABANA	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Lauryane CHAPLEAU	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Léa BISSONNETTE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Lisa HAN	Étudiant	Animateur escouade du livre	24 juin 2021
Lou-Ann ROCHELEAU	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Madison HAMEL	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Magaly BLUTEAU	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Marie-Claire THERIAULT	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Mathieu TETREULT	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Mathilde PARADIS	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Mathis LAROCHE	Étudiant	Animateur volant	15 juin 2021
Maya MARCOTTE	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Mégane CABANA	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Minaya GAUTHIER	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Nathan DAUPHINAIS	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Nathan FORTIN	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Nelly GERMAIN	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021

Nicolas LAVOIE	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Océane AUGER	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
Océane MARCOTTE	Étudiant	Animateur au Programme d'accompagnement	15 juin 2021
Olivier BRIERE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Olivier ROBERGE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Philippe CHABOT-MARTIN	Étudiant	Animateur au Camp méli-mélo	15 juin 2021
Rose GAGNE	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Roxane VACHON	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Samuel BEAULIEU	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Samuel DUCHESNE	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Sarah SMAIL	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Simon DAOUD	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Steffie LEGER	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Viviane DECELLES	Étudiant	Animateur au Camp ami	15 juin 2021
William BRUNEAU	Étudiant	Animateur au service d'accueil	28 juin 2021
Xavier CHALIFOUX	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021
Zacharie DUCHESNE	Étudiant	Animateur au Camp oméga	15 juin 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-317

NOMINATION – DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE nommer Mme Julie Martin au poste de directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, et ce, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de Mme Martin à ce poste soit en vigueur à compter du 9 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-318

NOMINATION – CONTREMAÎTRE DE RELÈVE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De nommer M. Jean-Philippe Beaudry au poste de contremaître de relève au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de M. Beaudry à ce poste soit en vigueur à compter du 9 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-319

EMBAUCHE – POMPIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir à trois (3) postes de pompier;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher MM. Xavier Houde, Maxence Duchesne et Alex Martin, à titre de pompiers, à compter du 29 juin 2021, selon les conditions prévues à la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-320

EMBAUCHE – RÉGISSEUR - SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL ET JEUNESSE – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au nouveau poste de régisseur - secteur événementiel et jeunesse au Service des loisirs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Audrey Pinard au poste de régisseur - secteur événementiel et jeunesse au Service des loisirs, à compter du 5 juillet 2021, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-321

EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de technicienne en comptabilité au Service des finances;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Pascale Côté au poste de technicienne en comptabilité au Service des finances, à compter du 14 juin 2021, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-322

DEMANDE DE PERMIS – MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – UTILISATION DE CERTAINS PESTICIDES – ANNÉES 2021-2026

ATTENDU QUE la *Loi sur les pesticides* oblige la Ville à posséder un permis pour l'utilisation de certains pesticides;

ATTENDU QUE le permis de la Ville de Sainte-Julie arrive à échéance et que la demande de renouvellement doit être faite au moins 30 jours avant l'expiration de ce permis;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document nécessaire relatif à l'obtention d'un permis délivré par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*, pour les années 2021 à 2026;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-323

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, INCLUANT LE TERRAIN DE BASEBALL – PROJET R-1260

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réaménagement du parc Desrochers, incluant le terrain de baseball;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 avril 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 31 mai 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1260 concernant les travaux de réaménagement du parc Desrochers, incluant le terrain de baseball, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil, Québec, J4G 1P8, pour un montant de 1 733 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 avril 2021, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 1260.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-324

PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS, INCLUANT LE TERRAIN DE BASEBALL – PROJET R-1260

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1260 pour les travaux de réaménagement du parc Desrochers, incluant le terrain de baseball, à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. pour un montant de 1 733 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 86 650 \$, portant la dépense autorisée à 1 819 650 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-325

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL ET TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET R-1267

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1267 concernant les travaux de remplacement et de gainage des conduites d'aqueduc et réfection de la chaussée sur les rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil et les travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021, par l'entremise de la résolution 21-073;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, des quantités de matériaux ont fait l'objet d'ajustements;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 250 092 \$ pour le contrat R-1267 concernant les travaux de remplacement et de gainage des conduites d'aqueduc et réfection de la chaussée sur les rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil et les travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, adjugé à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., portant la valeur totale du contrat R-1267 à 1 555 092 \$, toutes taxes comprises.

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense;

QUE cette dépense supplémentaire soit payée par le biais des règlements d'emprunt 1267 et 1245;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-326

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 1^{er} JUIN 2021

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis à la commission administrative du 7 juin 2021 le procès-verbal de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-327

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (QUARTIER VILAMO) – BOUCLE E – ZONE A-804

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu (Vilamo), pour la boucle E, préparés par Louis Dubuc de la compagnie Dubuc, architectes paysagistes et datés du 28 avril 2021, et du plan-concept d'éclairage, préparé par la compagnie Éclairage Cyclone et daté du 3 avril 2021, et ce, conformément à la résolution 498.19.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-328

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE E) – 370, RUE MONGEAU – ZONE A-804

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction concernant l'ajout d'une fenêtre au second étage du bâtiment multifamilial situé au 370, rue Mongeau, faisant partie du projet intégré Vilamo (boucle E), préparés par la firme d'architecture UN À UN, datés du 16 juillet 2019 et modifiés en mai 2021, et ce, conformément à la résolution 498.22.2 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-329

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLE L – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement d'ensemble et de construction des résidences du projet intégré Vilamo de la boucle L, comprenant 50 unités d'habitations unifamiliales jumelées, préparés par Maisons Pépin et datés du mois de mai 2021 ainsi que d'un plan d'implantation, préparé par l'arpenteur-géomètre Vital Roy et daté du 19 mai 2020, et ce, conformément à la résolution 498.21.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-330

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 206, RUE BRUNELLE – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une résidence, préparés par la compagnie Design Elitek inc. et datés du 3 mai 2021, pour la propriété située au 206, rue Brunelle, faisant partie du projet intégré Vilamo, boucle B, et ce, conformément à la résolution 498.17.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-331

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE B) – 202 À 210, RUE BRUNELLE – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour l'installation de piscines creusées pour les propriétés situées aux 202 à 210, rue Brunelle, soumis par le développeur de la boucle B (Groupe Pépin), faisant partie du projet intégré Vilamo, et déposés en mai 2021, et ce, conformément à la résolution 498.16.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-332

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR L'INSTALLATION DE PERGOLAS ET DE GLORIETTES TEMPORAIRES – PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLES B ET D) – ZONES A-804 ET A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement pour l'installation de pergolas et de gloriettes temporaires dans l'ensemble des parties privatives des boucles B et D du projet intégré Vilamo, tel qu'apparaissant au document descriptif et explicatif, préparé par Maisons Pépin et daté de mai 2021, et ce, conformément à la résolution 498.20.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-333

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –102-2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT BARCELOS) – ZONE C-146

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, préparés par la compagnie Lettrage Maska et datés du 19 avril 2021, pour la place d'affaires Restaurant Barcelos, située au 102-2020, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 498.2.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-334

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UN SERVICE AU VOLANT – 420, RUE DE MURANO (FROMAGERIE VICTORIA) – ZONE C-254

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement d'une partie de l'aire du stationnement se trouvant entre les bâtiments F et G du projet de Devimco, préparés par la compagnie Fahey et associés et datés du 30 mars 2021, dans le but d'aménager un service au volant pour la place d'affaires Fromagerie Victoria, située au 420, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 498.6.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-335

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE REMISE À JARDIN – 300, RUE DE MURANO (RÉSIDENT VAST) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'une remise à jardin (Cabanons Fontaine, modèle : Jazz, numéro de référence : CO-210168), soumis par le propriétaire en date du 23 avril 2021, pour l'immeuble situé au 300, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 497.31.E.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 avril 2021 et ajournée au 27 avril 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-336

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1681, RUE PRINCIPALE (CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINTE-JULIE) – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la réfection de la toiture d'un bâtiment commercial, soumis par le propriétaire, soit pour la place d'affaires Clinique vétérinaire Sainte-Julie, située au 1681, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 498.24.B.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-337

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMALERIE ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, soumis par la propriétaire et déposés en date du 18 mai 2021, pour la place d'affaires Animalerie Animaux-Bouffe, située au 777, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 498.14.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-338

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 29, RUE DU GRAND-COTEAU – ZONE H-111

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée visant la construction d'un nouveau garage attenant avec toiture végétale, la transformation d'un garage attenant en pièce habitable et l'ajout d'une seconde porte en façade, préparés par Gilbert Hayart (propriétaire) et datés du 12 avril 2021, pour la résidence située au 29, rue du Grand-Coteau, et ce, conformément à la résolution 498.10.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-339

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 2, RUE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par la compagnie EDA architecture et datés du 30 avril 2021, située au 2, rue Paul-De Maricourt, et ce, conformément à la résolution 498.13.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-340

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – 640, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'une clôture, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 640, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 498.9.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-341

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 642, RUE SAINT-JOSEPH – ZONE H-325

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation du bâtiment principal, en ce qui a trait aux colonnes, plans préparés par la compagnie EGML et datés du 24 février 2021, pour la résidence située au 642, rue Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 498.23.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-342

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE JUMELÉE – 759, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-413

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, visant le remplacement des ouvertures, pour la résidence jumelée située au 759, boulevard N.-P.-Lapierre, et ce, conformément à la résolution 498.3.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-343

RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 19-751 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

ATTENDU QUE les plans-concept d'agrandissement du bâtiment industriel, préparés par Jacques Monty, architecte, en date du 10 octobre 2019, pour la place d'affaires Imprimerie Ste-Julie, située au 1851, rue Nobel, ont été approuvés conformément à la résolution 479.12.19 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 10 décembre 2019, par l'entremise de la résolution 19-751;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 10 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 19-751 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois à compter de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-344

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 477, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 477, rue des Marguerites a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne un agrandissement de la résidence par l'ajout d'un solarium ne respectant pas la marge latérale minimale prescrite à la réglementation;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un croquis réalisé à même le certificat de localisation de la résidence, préparé par la compagnie Brunet, Tétreault et associés, d'un plan exposant les mesures ainsi que d'une image du type de solarium proposé;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir la résidence afin d'y ajouter un solarium 3 saisons de 12 pieds par 12 pieds à l'arrière du bâtiment principal, lequel serait accessible de l'intérieur de la résidence par la porte-patio existante sur le mur arrière;

ATTENDU QU'il s'agit d'une construction dotée de grandes ouvertures qui serait implantée, contrairement aux dispositions de l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*, à moins de 2 mètres de la limite latérale gauche du lot, soit en l'espèce à 1,9 mètre;

ATTENDU QUE le fait d'implanter la construction de façon conforme, soit en respectant la distance de 2 mètres minimalement prescrite afin de se prévaloir du droit d'avoir des ouvertures sur un mur, imposerait le déplacement de la porte-patio davantage vers le centre de l'élévation arrière, ce qui nécessiterait d'importants travaux;

ATTENDU QUE la distance de 2 mètres exigée par le *Règlement de zonage 1101* est plus restrictive que celle de 1,5 mètre prévue au *Code civil du Québec* pour se prévaloir du même droit;

ATTENDU QUE le déplacement de la porte-patio pour une distance de 10 centimètres seulement, et qui respecte le *Code civil du Québec*, s'avère assez restrictif, d'autant plus qu'une haie de cèdres très mature longe la limite du terrain et fait en sorte que la construction ne sera pas visible de l'extérieur de la propriété visée;

ATTENDU QUE la haie de cèdres présente devra demeurer en place;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 497.12.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 20 avril 2021 et ajournée au 27 avril 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 477, rue des Marguerites, afin d'autoriser :

- l'implantation d'un solarium 3 saisons, attenant au bâtiment principal à l'arrière et comprenant des ouvertures, à une distance de 1,9 mètre de la limite latérale gauche du lot, plutôt qu'à une distance de 2 mètres, contrairement aux dispositions de l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*, le tout, conditionnellement au maintien de la haie de cèdres en tout temps.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-345

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2000-B, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DRINKERIA) – ZONE C-151

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse pour la place d'affaires Restaurant Drinkeria, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'aménagement, préparés par Michel Lemieux architecte et datés du 16 mars 2021;

ATTENDU QUE la nouvelle terrasse est prévue au coin avant droit du bâtiment, sur le trottoir et empiétant dans une partie de l'aire de stationnement;

ATTENDU QU'une aire d'isolement est prévue à son pourtour, caractérisée de bacs de plantations en béton déposés directement sur le pavage, lequel serait peint, alors qu'un couvert végétal représentant un minimum de 50 % de la surface devrait y être aménagé pour répondre aux dispositions de la réglementation;

ATTENDU QU'une dérogation mineure devra être octroyée afin d'autoriser des plantations en bac représentant une proportion minimale de 35 % de couvert végétal dans l'aire d'isolement requis de 2 mètres du périmètre de ladite terrasse, contrairement aux dispositions de l'article 5.3.6.6 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'une première barrière physique composée d'un garde-corps installé en continu d'une hauteur d'un mètre est proposée pour ceinturer directement la terrasse;

ATTENDU QU'une seconde barrière physique, composée de bacs de plantations en bois et de section de clôtures coupant l'ensemble de l'aménagement de la terrasse, incluant l'aire d'isolement de 2 mètres composée de bacs à fleurs, de l'aire de stationnement est également planifiée;

ATTENDU QU'un panneau écran est aussi prévu à la limite latérale droite, le long de l'aire d'isolement de 2 mètres, soit du côté donnant sur les pompes à essence du Petro-Pass afin de camoufler la vue sur celles-ci vues de la terrasse;

ATTENDU QUE les panneaux écrans ne sont pas prévus à la réglementation pour les usages commerciaux, mais il semble que cet aménagement agrémentera ladite terrasse et qu'il serait justifié de l'autoriser par le biais d'une modification au règlement de zonage qui pourrait être réalisée dans le cadre du projet Bill Omnibus;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme, compte tenu de ce qui précède, sont favorables à l'aménagement de la terrasse proposée même si elle nécessite des modifications réglementaires, mais sont d'avis que la proportion de couvert végétal devrait tout de même atteindre un minimum de 35 % et que des arbres, au nombre de quatre, devront être plantés sur le terrain en guise de compensation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 497.2.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 20 avril 2021 et ajournée au 27 avril 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la place d'affaires Restaurant Drinkeria, située au 2000-B, rue Léonard-De Vinci, afin d'autoriser :

- des plantations en bac représentant une proportion minimale de 35 % de couvert végétal dans l'aire d'isolement requis de deux (2) mètres au périmètre de la terrasse, plutôt que de 50 %, contrairement aux dispositions de l'article 5.3.6.6 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-346

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 963, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-351

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 963, boulevard N.-P.-Lapierre a été soumise au Service de l'urbanisme concernant un garage détaché construit en 2016 ne respectant pas la distance minimale de la ligne latérale du terrain prescrite à la réglementation;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation, émis par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre œuvrant pour la compagnie Dubois arpenteurs-géomètres inc.;

ATTENDU QU'il s'agit d'un garage détaché implanté à 0,79 mètre de la ligne latérale gauche du terrain, contrairement aux dispositions de l'article 4.2.2.3 du *Règlement de zonage 1101* prévoyant que le garage doit être situé à une distance minimale d'un (1) mètre de la limite latérale du lot;

ATTENDU QU'un permis fut délivré par le Service de l'urbanisme en septembre 2016 pour ladite construction et que la non-conformité découle d'une erreur humaine commise lors des travaux;

ATTENDU QUE le fait d'implanter la construction de façon conforme, soit en respectant la distance d'un (1) mètre minimalement prescrite afin de se prévaloir du droit d'avoir un garage détaché, imposerait le déplacement dudit garage davantage vers le centre de la cour arrière, ce qui s'avèrerait être d'importants travaux;

ATTENDU QUE le déplacement du garage détaché sur une distance de 21 centimètres seulement, s'avère assez restrictif, d'autant plus qu'aucun voisin ne longe la limite latérale gauche du terrain, ce qui fait en sorte qu'aucun propriétaire n'est incommodé par le garage de la propriété visée;

ATTENDU QUE l'application des dispositions du règlement de zonage pourrait nuire à la vente de la propriété, laquelle doit se conclure devant notaire à la fin du mois de juin 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 498.4.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 963, boulevard N.-P.-Lapierre, afin d'autoriser :

- l'implantation d'un garage détaché existant, à 0,79 mètre de la limite latérale gauche du lot, plutôt qu'à une distance minimale d'un (1) mètre de la limite latérale du lot, contrairement aux dispositions de l'article 4.2.2.3 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-347

AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1667, RUE C.-H.-GRIGNON – ZONE H-327

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour l'implantation d'un usage conditionnel au 1667, rue C.-H.-Grignon a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'aménagement d'un logement accessoire sur un terrain de moins de 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le projet soumis concerne l'existence d'un logement accessoire à l'intérieur du sous-sol de la résidence;

ATTENDU QUE le terrain qui accueillera la construction est d'une superficie de 484,6 mètres carrés, soit 72,4 mètres carrés en deçà de la superficie minimale prescrite par l'article 4.8.9.3 du *Règlement de zonage 1101* pour l'aménagement d'un tel logement;

ATTENDU QUE selon le *Règlement 1107 relatif aux usages conditionnels*, toute demande d'usage conditionnel est soumise aux règles dudit règlement;

ATTENDU QUE la section 11 du règlement 1107 permet d'autoriser l'aménagement d'un logement accessoire à une résidence de type unifamilial isolé H1, sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 497.18.21 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 avril 2021 et ajournée au 27 avril 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande d'autorisation d'usage conditionnel (ajout d'un logement accessoire);

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande d'usage conditionnel a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. C-19) et qu'une affiche a été installée sur l'emplacement visé par la demande afin d'annoncer ledit projet (date, heure, lieu de la séance, nature du projet) pour que toute personne désirant se faire entendre relativement à cette demande puisse le faire lors de la séance du conseil;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'autorisation d'une demande d'usage conditionnel ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande pour l'autorisation d'un usage conditionnel (ajout d'un logement accessoire) pour le bâtiment résidentiel situé au 1667, rue C.-H.-Grignon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-348

DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLE L – RUES GEOFFRION ET BISSONNETTE

ATTENDU le projet de développement résidentiel intégré Vilamo qui est actuellement en construction près du Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet comprend deux (2) voies de circulation publiques, les avenues des Bâtisseurs et des Pionniers, qui donnent accès à des rues privées comprises dans un développement à petite échelle, relevant d'un syndicat de copropriété;

ATTENDU QUE le comité de toponymie de la Ville a préconisé une thématique relative aux pionniers et aux bâtisseurs de la Ville pour la dénomination des voies de circulation de ce projet;

ATTENDU QU'une banque de toponymes a été créée pour le secteur des pionniers, dont la boucle « L » fait partie;

ATTENDU les recommandations du comité de toponymie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE désigner les deux (2) rues privées faisant partie du secteur des pionniers (boucle « L ») comme suit, conformément au plan annexé à la présente résolution :

- rue Geoffrion;
- rue Bissonnette.

D'acheminer une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation des toponymes, ainsi qu'au promoteur du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-349

AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – ANNÉE 2021

ATTENDU l'adoption de la *Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie* et le plan d'action 2019-2023, par l'entremise de la résolution 18-496;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette politique, la Ville a adopté un programme de soutien aux initiatives culturelles, par l'entremise de la résolution 20-096;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie a été invitée à soumettre des projets culturels, qui ont par la suite été analysés par le comité de suivi de la politique culturelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'entériner les recommandations du comité de suivi de la politique culturelle et d'accorder une aide financière aux projets suivants :

Demandeur	Nom du projet culturel	Montant accordé
Les femmes tournent	#LesHockeyMoms en pandémie	3 350 \$
Studio Catharsis	Du théâtre dans l'parc!	4 000 \$
Jordan Plamondon	Humour su'l gazon	1 800 \$

DE verser ces aides financières en deux (2) versements, soit 75 % du montant avant la réalisation des projets et 25 % suivant le dépôt de la reddition de compte de chacun des projets, le tout conformément à la *Politique d'attribution des subventions de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-350

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1149-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION
DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1149-15 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-15 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-351

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN
D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE
COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET
D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE
UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET
ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES
FRAIS CONTINGENTS**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 4 mai 2021, sous le numéro 21-283;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1174-1 modifiant le Règlement 1174 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 530 000 \$ pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-352

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1260 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 735 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy remercie du fond du cœur tous les citoyennes et citoyens qui lui ont transmis des témoignages de remerciements à la suite de l'annonce à l'effet qu'elle ne se représentait pas à titre de mairesse de la Ville de Sainte-Julie lors des prochaines élections.
- Mme Roy informe les citoyens qu'il y a plusieurs activités de prévues au cours du mois de juin.
- Mme Roy mentionne qu'un courriel sera transmis aux citoyens, jeudi, concernant le projet de la rue de la Falaise.
- La prochaine séance du conseil sera faite en présentiel et diffusée par le biais de Facebook Live.
- Mme Roy rend hommage aux conseillers Mme Nicole Marchand, M. André Lemay et M. Normand Varin, car ils ne se représenteront pas aux prochaines élections municipales. Mme Roy les remercie pour toutes ces années à titre de conseillers à la Ville de Sainte-Julie.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Mme Nicole Marchand et MM. André Lemay et Normand Varin remercient les citoyens de Sainte-Julie, et plus particulièrement les citoyens de leur district de leur avoir fait confiance toutes ces années. Ils remercient également Mme Roy et les employés pour leur dévouement.
- Mme Amélie Poirier invite les citoyens à encourager les commerçants locaux en participant au concours de la Fête au Vieux-Village.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Louise Lessard

- Mme Lessard souhaite savoir où en est rendu le projet District Sainte-Julie à la suite de la consultation, il y a maintenant deux (2) ans.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'à la suite de la seconde consultation, le projet a été revu. Le projet est toujours en préparation. Des travaux sont présentement en cours afin d'enfouir les fils d'utilité publique du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, avant de débiter les travaux sur le site. Pour l'instant, il n'y a pas encore d'échéancier précis. Donc, difficile de répondre spécifiquement à la question. Par ailleurs, dès qu'un échéancier sera connu, il fera plaisir à Mme Roy de répondre aux questions de Mme Lessard.

M. David Richer

- M. Richer demande s'il est possible d'augmenter la sensibilisation sur le respect des limites de vitesse dans la ville. De plus, les accélérations sont dangereuses et émettent du bruit qui dérange le voisinage. Finalement, M. Richer a constaté qu'il y avait de plus en plus de courses de véhicules organisées sur le boulevard des Hauts-Bois.

Réponse : Mme Roy mentionne que malheureusement, il s'agit d'un problème qui préoccupe beaucoup la Ville. La Ville a fait plusieurs initiatives (radars, affichages de vitesse, comptages, avancées de trottoir, rues conviviales, etc.) et plusieurs campagnes de sensibilisation à cet effet et elle continuera à le faire, pour la sécurité des citoyens, en collaboration aussi avec la police.

Mme Alice Braden

- Mme Braden demande si la Ville va poursuivre la piste cyclable située sur la rue Principale, entre l'avenue Jules-Choquet et le boulevard N.-P.-Lapierre.

Réponse : Mme Roy aimerait bien, mais il n'y a pas l'espace requis pour respecter toutes les normes. Malheureusement, cela ne pourra se faire.

M. Louis Rousseau

- M. Rousseau demande si, dans l'acte d'achat du centre communautaire des Chevaliers de Colomb, l'entente originale sera respectée, soit l'occupation intégrale du sous-sol jusqu'en 2040 en faveur des Chevaliers de Colomb.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville achète le centre communautaire de la Paroisse de Sainte-Julie et qu'il y a effectivement une clause qui prévoit des locaux dédiés pour les Chevaliers de Colomb.

21-353

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 44.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière